

CV = 62693

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire  
de la commune d'Onex

21 novembre 2007

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

Vu la demande de la Ville d'Onex du 25 septembre 2007;

Vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 11 octobre 2007;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

**ARRÊTE :**

Il est donné le nom de:

**Chemin de l'Echo**

à la nouvelle voie sans issue qui desservira le futur centre d'activités et partant de l'avenue des Grandes-Communes entre le N° 20 et le N° 20C.

En hommage à la chorale "l'Echo d'Onex" qui a fêté son centenaire en 2004.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Communiqué à :

DT	1 ex.
DF	1 ex.
DI - OCP	1 ex.
DCTI	1 ex.
CHA	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :